Ref. formation 202212152857

Accompagnement à la VAE IBODE

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

SUD MANAGEMENT
BESSE Valérie
05.53.77.36.36
sudmanagementsante@sudmanagement.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Infirmier diplômé d'Etat, exerçant en bloc opératoire et désirant valider par la VAE, l'essentiel du Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opératoire, ayant obtenu la recevabilité de son livret 1 et prêt à réaliser a minima 250 heures de travail personnel pour rédiger le livret 2.

Prérequis pédagogiques :

Avoir obtenu la recevabilité du livret 1. Etre en possession du livret 2.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Permettre au candidat à la VAE IBODE de rédiger son livret 2, en bénéficiant d'un accompagnement professionnel, sur une durée de 12 mois et de se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Contenu et modalités d'organisation

CONTEXTE : Compte tenu de l'évolution de la législation concernant le métier d'IDE au bloc opératoire (Cf Décret N° 2015-74 du 27/01/2015 et suivants), les IDE qui exerçaient au bloc avant fin octobre 2019, la fonction d'aide opératoire, et qui n'ont ni fait la spécialisation IBODE, ni déposé de dossier dans le cadre de la mesure transitoire (pour poursuivre les 3 actes exclusifs autorisés d'aide à l'exposition, l'aspiration et l'hémostase) doivent désormais se cantonner dans les missions de circulante et d'instrumentiste. Les IDE (avec ou sans dossier de mesure transitoire), qui souhaitent rester à terme, de façon définitive au bloc, dans les missions de circulante, d'instrumentiste et d'aide opératoire - comme assistant(e) de chirurgien, doivent s'organiser pour obtenir le DEIBO, soit par la formation de 18 mois à l'école d'IBODE, soit par le biais de la VAE. Dans le cadre d'une démarche de VAE, à la suite du passage devant le jury, l'infirmier obtient soit la validation des 8 compétences accessibles par la VAE et n'a plus que le module de 49h sur les actes exclusifs à faire à l'Ecole d'IBODE, soit une validation partielle. Les compétences validées sont alors acquises à vie. Et dans ce dernier cas, l'infirmier peut soit intégrer l'école d'IBODE pour suivre la formation complémentaire lui permettant d'obtenir les compétences non validées par la VAE, soit acquérir de l'expérience complémentaire et présenter un nouveau livret 2 au jury. L'élaboration du livret 2, est un travail exigeant et de longue haleine. Et ce travail est plus facile à réaliser, lorsque l'IDE bénéficie de l'accompagnement d'un professionnel. Nous vous invitons donc à découvrir ci-après l'accompagnement proposé par notre organisme et notre accompagnatrice VAE, passionnée par son métier d'IBODE, de formatrice et de consultante, au service de ses pairs. CONTENU : Rappel de la législation concernant l'exercice de l'IDE au bloc et les conditions d'obtention du diplôme par la VAE (Quiz et textes réglementaire sur la plateforme) Accompagnement pour chaque compétence : - Rappel de la législation concernée, dans le cadre des activités de l'IDE au bloc et de l'IBODE - Elaboration du plan pour le descriptif des activités et le descriptif des situations -

…

Commentaires sur la durée hedmomadaire **individuel en présentiel. collectif en présentiel**
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé**

Validation(s) Visée(s)

Accompagnement VAE - *Sans niveau spécifique*

Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00338347	du 02/01/2023 au 31/12/2024	Estillac (47)	SUD MANAGEMENT			FPC